



SKODA
Toulouse

19eme

Cintegabelle

CIC-SKODA

La Frédéric Moncassin Classic U19 & Trophée Cathy Moncassin

Samedi 22 mars 2025

**La Frédéric Moncassin Classic
Nationale U19**

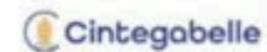
9h00 CLM U19
10h00 CLM U17
11h00 CLM U15

14h00 Départ course U19

Dimanche 23 mars 2025

9h00 Course U17
11h00 Course U15

**13h30 Départ
Coupe de France Élite
Nationale 2**



.COMPOSITION DU JURY

Président du jury Pascal Mauricette

Arbitre 1 Nicolas SIGAL

Arbitre 2 Haupais Isabelle

Juge à l'arrivée Philippe BESSETTES

Arbitre moto Bellantionio Daniel

Arbitre moto Maury Grégoire

.ORGANISATION

Organisateur / Sécurité Gaëtan PRIME

Secrétariat Laurence STEVENARD

Speaker Jean-Louis GAUTHIER

Moto Info course Julien ALMANSA

Moto Sécurité et Portage Pascal COULON - Motards au Grand Cœur Voiture

Dépannage neutre (2 véhicules) Ekoi Assistance

Poste Radio Fréquence 157.550Mhz

Transpondeurs et Photo arrivée Société S.T.S

Médecin Dr Roger VERCELLONE M.

.COORDONNÉES ORGANISATION

Club contact@gscblagnac.fr / 05.62.20.00.00

Organisateur g.prime@gscblagnac.fr / 06.09.13.75.01

Cérémonie protocolaire Podium Boulevard du Dr PECH - 31550 Cintegabelle

Contrôle anti-dopage Salle des Service Technique route d'Auterive - 31550

Cintegabelle C.

.SECOURS - LISTE DES HÔPITAUX À PROXIMITÉ DU PARCOURS

ambulance

Association des Secouristes et Médecins du Sport : Docteur Roger VERCELLONE

En cas d'incidents ou de chûtes, faites en sorte qu'ils puissent intervenir rapidement et respectez leurs décisions.

hôpital de Muret

116 Avenue Louis Pasteur, 31600 Muret 05 67 52 80 00

hôpital de Toulouse Purpan

Place du Dr Joseph Baqlac, 31300 Toulouse 05.61.77.22.33

hôpital de Toulouse Rangueil

1 Avenue du Professeur Jean Poulhès, 31400 Toulouse 05 61 77 22 33

	Le Trophée Cathy Moncassin	Le Trophée Cathy Moncassin
U17	Contre-la-Montre Samedi 22 mars	Epreuve en ligne Dimanche 23 mars
	1 tour du Petit Circuit 9.650km départ en suivant les U19	5 tours du Petit Circuit 48.250km appel des coureurs 8h45 départ à 9h00

.OUVERTURE DE LA PERMANENCE: Vendredi : 15h - 17h30 / Samedi 7h - 18h
Salle Coluche, Boulevard du Dr Pech - 31150 Cintegabelle

.DOSSARDS le 22 mars dès 7h45 - Salle Coluche, Boulevard du Dr Pech - 31150 Cintegabelle

.REUNIONS

Directeurs sportifs Dimanche 23 mars à 8h15

Pilotes autos et motos

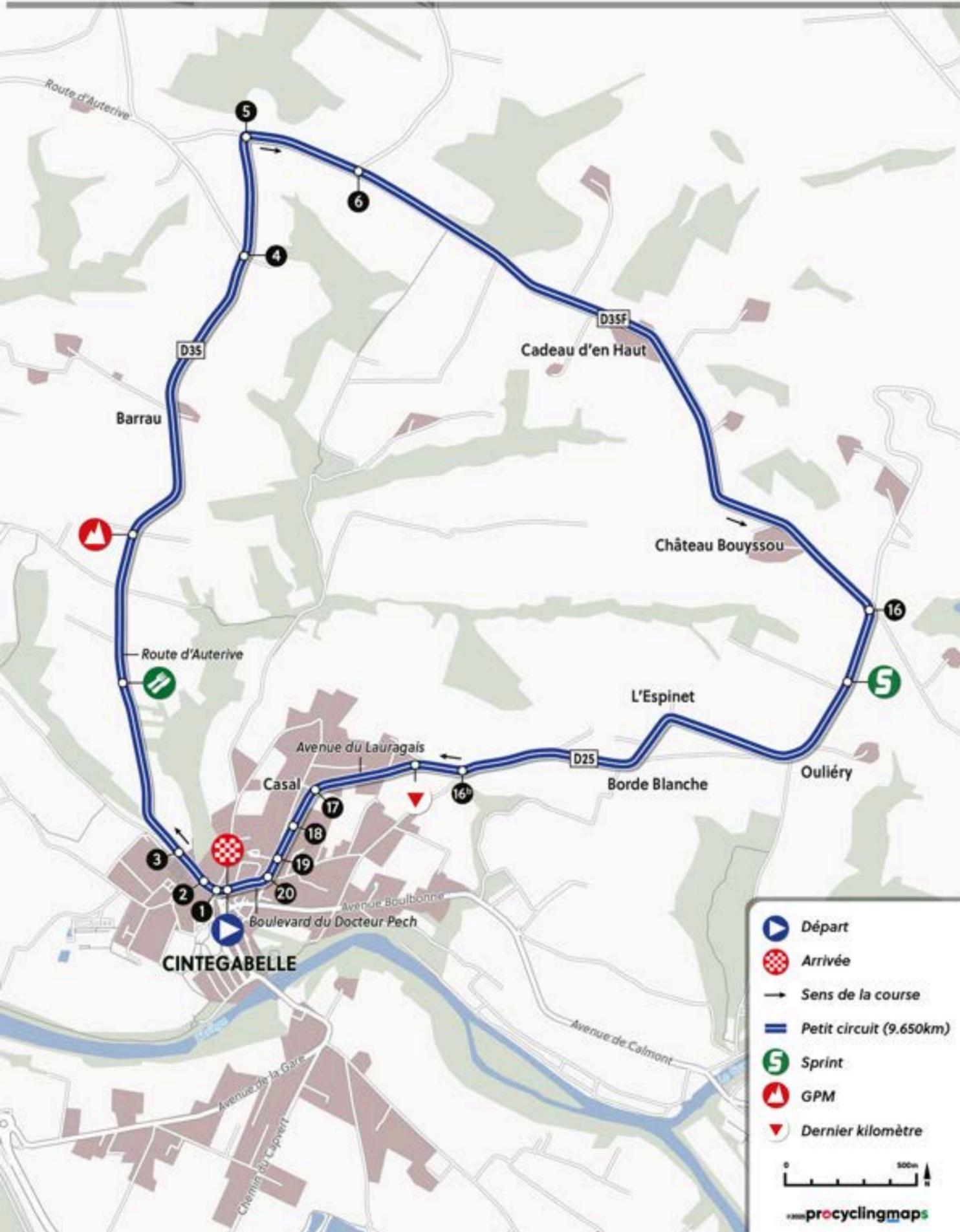
Salle Coluche, Boulevard du Dr Pech - 31150 Cintegabelle

.REMISE DES RECOMPENSES podium protocolaire à l'Arrivée, Boulevard du Dr Pech

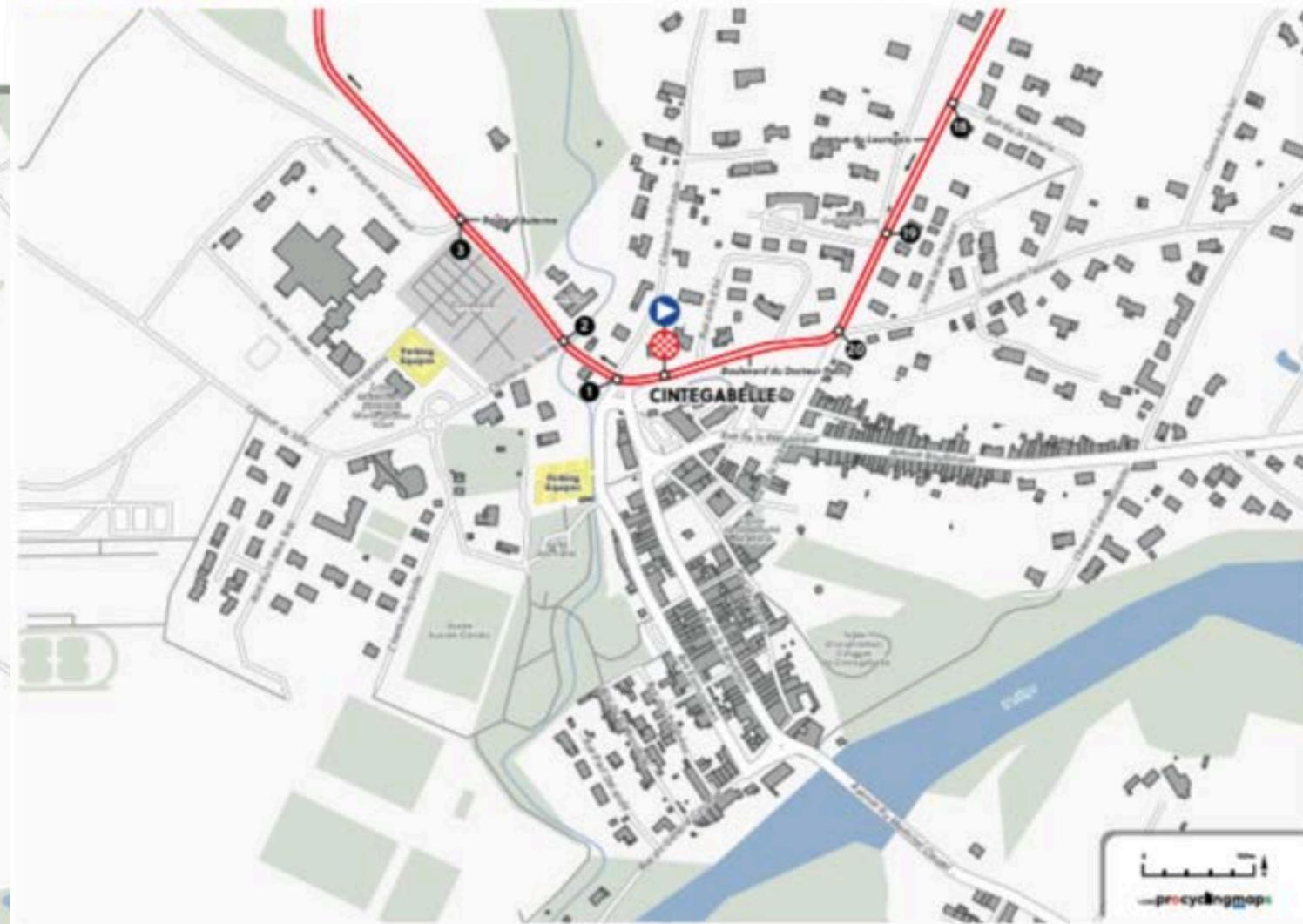
PAS DE ZONE DE COLLECTE / DECHET SUR LE CIRCUIT

Le Trophée Cathy Moncassin / La Frédéric Moncassin Classic

Petit circuit - 9.650km

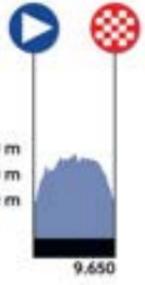


zoom départ et arrivée



profils altimétriques

U15 U17 U19 CONTRE-LA-MONTRE - 1 tour de Petit Circuit - 9.650km



U17 EN LIGNE - 5 tours de Petit Circuit - 48.250km



Petit Circuit - 9.650km



● Article 1 - Participation

Le "Trophée Cathy Moncassin" est organisé sous le contrôle du GSC Blagnac Vélo Sport 31 sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se déroule le 22 et 23 mars 2025.

L'épreuve est ouverte aux concurrents licenciés à la FFC des catégories : U17 hommes et U19 dames et Seniors dames. Elle appliquera le règlement et le barème de pénalités de la Fédération Française de Cyclisme.

Le trophée se déroulera sous forme de Challenge combinant les épreuves du samedi (contre la montre) et du dimanche (course en circuit). Ainsi seuls les participants au contre la montre et à l'épreuve en ligne pourront prétendre au maillot distinctifs de leader de l'épreuve qui sera remis à l'issue de la course en ligne. Il est cependant possible de ne participer qu'au contre la montre du samedi.

● Article 2 - Permanence et réunion des directeurs sportifs

La permanence pour le retrait des dossards, plaques de cadre, transpondeurs et confirmation des partants se tiendra le samedi 22 mars, sous le chapiteau d'organisation à côté de la salle Coluche, Avenue du Dr Pech à Cintegabelle, à partir de 7h. Un chèque de caution sera demandé pour le retrait des dossards et transpondeurs. La réunion des directeurs sportifs, en présence du collège des arbitres, se tiendra le dimanche 23 mars 2025 à 8h15 h sous le chapiteau d'organisation à côté de la salle Coluche.

● Article 3 - Identification

Les coureurs ont l'obligation de porter, fixée de manière visible sur leur vélo une plaque numérotée (uniquement le dimanche) et de placer les dossards sur la surface extérieure du maillot. L'utilisation d'un transpondeur est obligatoire. La plaque numérotée et les dossards sont fournis par l'organisation. Ils sont exclusivement délivrés sur présentation de la licence.

● Article 4 - Départ

Pour le contre la montre : les coureurs devront se présenter sur la ligne de départ 10min avant leur départ.

Pour l'épreuve en circuit : les coureurs devront se regrouper sur la ligne de départ 10min avant l'heure de départ fixée à 9h.

● Article 5 - Délais

Pour des raisons de sécurité tout coureur à plus de 10 minutes du peloton sur la ligne d'arrivée sera mis hors course. (sous réserve de la décision du collège des commissaires).

● Article 6 - Radio-Tour

Les informations courses seront émises sur la fréquence 157.550 Mhz. Les postes seront à retirer et à remettre après la course, auprès de la société EKOI ASSISTANCE.

● Article 7 - Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la société EKOI ASSISTANCE. Il est assuré au moyen de 2 véhicules.

● Article 8 - Classements

Le classement général est un classement à l'addition des places des épreuves du samedi et dimanche.

En cas d'égalité, la place du contre-la-montre départagera.

Le classement général individuel des sprints s'obtient par l'addition des points enregistrés lors des 2 passages des MS sur l'épreuve du dimanche, selon le barème suivant : 4 - 2 - 1 points.

En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants :

1. Nombre de victoires dans les sprints ;
2. Classement à l'arrivée.

Classement général du meilleur grimpeur :

Le classement général du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points enregistrés dans les classements des 2 GPM lors de l'épreuve du dimanche, selon le barème suivant : 4 - 2 - 1 points.

En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants :

1. Nombre de premières places aux GPM ;
2. Classement à l'arrivée.

Classement général par équipes : Un classement par équipe est établi sur les 3 meilleurs coureurs de la même équipe au classement général du Trophée.

● Article 9 - Protocole

Les coureurs sont tenus de se présenter à la cérémonie protocolaire dans un délai maximal de 10 minutes après l'arrivée du vainqueur.

Pour le contre la montre (étape 1) : Les trois premiers du contre la montre (masculins et féminines de chaque catégorie).

Pour la deuxième étape : Les trois premiers de l'étape (masculins et féminines de chaque catégorie). Les 3 premiers coureurs au général (masculins et féminines) - Les prix spéciaux de l'épreuve (1er des sprints, 1er des GPM), la meilleure équipe au classement général.

● Article 10 - Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable au cours de l'épreuve.

Des pénalités sur la caution seront appliquées dans les cas suivants : - Non-Respect des Parking mentionnés sur le guide technique : 150€ - Non-retour des plaques de cadre : 100€

● Article 11 - Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le lieu de contrôle est indiqué dans ce guide technique ou au tableau d'affichage des communiqués d'organisation.

● Article 12 - Dérivation

Une dérivation sera mise en place avant ligne d'arrivée pour les tous les véhicules suiveurs sauf véhicules des commissaires. Soit 250 mètres avant la ligne d'arrivée.

● Article 13 - Véhicules suiveurs Contre la Montre U.15 ; U.17 et U.19,

- Seules les personnes ayant une licence 2025 pourront suivre. - Les véhicules suiveurs doivent se trouver à 25 mètres minimum derrière le coureur.

● Article 14 - Sécurité

Le port du casque rigide est obligatoire. Les coureurs utilisent uniquement la voie de droite de la course. Au-delà de 3 minutes de retard derrière le peloton les coureurs respectent le code de la route. .

● Article 15 - Ravitaillements

Tout ravitaillement sera interdit hors des zones dédiées. Le ravitaillement sera autorisé uniquement entre le km 10 et 30 (sous réserve de la décision du collège des commissaires).

U17

GPM

km 11.1
km 35.7

sprint

km 6.6
km 26.1



C.I.C Sud Ouest
Classement Général



TITAN
Meilleur Grimpeur



SKODA Toulouse
Meilleur Sprinter



SWISSLIFE
Meilleure Dame